

Selon le type d'utilisation de la musique, différents droits entrent en considération :

- Le **droit de reproduction** (il s'agit du droit d'enregistrer de la musique sur un DVD ou sur un autre support, dans un sens large du droit de réaliser une copie). Ce droit est octroyé par SUISA et inclut également l'enregistrement numérique (droit de reproduction sur un serveur ou un support de données) d'une œuvre. En principe, toute «fixation» d'une œuvre dans le cadre de l'utilisation sur Internet ou en ligne est soumise au droit de reproduction, cela inclut notamment le chargement (upload) et le téléchargement (download).
- Le **droit de synchronisation** (il s'agit du droit d'associer une œuvre musicale à une autre œuvre, par exemple un film); ce droit est en règle générale géré par l'éditeur de l'œuvre musicale et ne peut pas être octroyé par SUISA. Il faut donc contacter pour chaque œuvre concernée l'éditeur, ou, si l'œuvre n'est pas éditée, directement l'auteur.
- Lorsqu'une œuvre musicale est utilisée à des fins publicitaires ou placée dans un contexte publicitaire, les droits d'utilisation et droits de la personnalité doivent être clarifiés directement avec l'éditeur correspondant.
- Le droit de réenregistrer une ou des œuvres musicales à partir de l'enregistrement d'origine (p.ex. depuis un CD ou un fichier mp3). Ce **droit de réenregistrement / droit du producteur / master right** est habituellement géré par le titulaire de l'enregistrement (producteur/fabricant ou maison de disques, label musical). Là encore, il faut s'adresser directement au producteur/fabricant du support sonore. Il est possible d'obtenir des renseignements auprès de l'IFPI Suisse (association faîtière suisse des producteurs de supports sonores et audiovisuels, à laquelle ont adhéré pratiquement toutes les maisons de disques connues, www.ifpi.ch). Si aucune label n'est titulaire de l'enregistrement, les droits doivent être obtenus directement auprès de l'interprète/producteur correspondant.
- En cas d'utilisation de **musique Mood**, vous pouvez obtenir le droit de synchronisation et le droit de réenregistrement directement auprès de SUISA. La musique Mood provient de catalogues que certains éditeurs mettent à disposition pour la sonorisation de toute sorte de production audio ou audiovisuelle, notamment des films. Ces catalogues sont disponibles soit sur des disques que l'on ne trouve pas dans le commerce, soit, de plus en plus fréquemment, sur des sites Internet. Vous trouverez une liste de fournisseurs de musique Mood sur notre site Internet.